

# CREUSE GRAND SUD

## Communauté de Communes



Conseillers en exercice	45
Présents	40
Nombre de pouvoirs	4
Votants	44

### DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2021 – 014

Séance du 18 mars 2021

## CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION TOM POUSSE

L'an deux mille vingt-et-un le dix-huit mars à 18h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle Tibord du Chalard de Felletin, au nombre de 40, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 12 mars 2021.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs; Guy BRUNET ; MOINE Michel ; ; DUCOURTIOUX Stéphane ; ROGER Thierry ; COLLET-DUFAYS Céline ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; BOUQUET Benjamin ; DUGAUD Isabelle ; BAUCULAT Annick ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELIER Thierry ; BŒUF Jacky ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis, DELARBRE Chantal ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie.

**ETAIENT EXCUSES :**

**Ayant donné procuration :** Mme HAGENBACH Nadine à M. Benjamin BOUQUET ; M. Jacques TOURNIER à Mme Valérie BERTIN ; M. Roger FOUGERON à M. Jean-Luc LEGER ; Mme Jacqueline LABARRE à Mme Renée NICOUX.

**ETAIENT ABSENTS :** Dominique LABOURIER.

**M. Jean-Luc LEGER présente le rapport suivant :**

#### Rappel du contexte

La Communauté de communes a signé avec la CAF de la Creuse une Convention Territoriale Globale pour la période 2020/2023, qui sanctuarise le partenariat et le soutien financier de la CAF pour la gestion notamment des services et des structures intervenantes dans le champ de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

A ce titre, l'association Tom Pousse est gestionnaire pour le compte de la Communauté de communes d'un multi-accueil (crèche) à Faux-la-Montagne.

#### Objet de la demande

Ainsi, il est proposé au Conseil de fixer dans une Convention pluriannuelle, dont la durée sera calquée sur la CTG (2020/2023), les termes du travail partenarial et les modalités financières et

techniques de la gestion du multi-accueil Tom Pousse. La convention est annexée à la présente délibération.

### Conséquences financières

Le projet de convention prévoit le versement d'une subvention annuelle basée sur le montant attribué lors de la dernière année du Contrat Enfance Jeunesse, duquel seront déduits les « bonus CTG » versés directement par la CAF à l'association.

En vertu de la règle de l'annualité budgétaire, le montant exact de la subvention versée à l'association sera voté annuellement par le Conseil en session budgétaire.

**Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide**

- **De FIXER** le cadre partenarial de travail avec l'association Tom Pousse dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2020-2023, ci-annexée ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 18 mars 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

06 MAI 2021

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,  
Présidente

